



LE MOT DU MAIRE

Chers Pivardias,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal.

Nous avons été très nombreux à nous rassembler pour la cérémonie du 11 novembre dernier. Je remercie les enfants de l'école pour leur présence, le bureau de l'UNC et les bénévoles pour l'organisation et l'entretien du cimetière. J'ai reçu beaucoup de félicitations pour sa propreté et sa mise en valeur. Cette cérémonie a été célébrée avec beaucoup d'émotion et de recueillement pour nos morts pour la France, avec une pensée très forte pour toutes les populations qui subissent encore aujourd'hui des guerres et conflits, ce qui nous attriste profondément.

Côté projet communal, de très bonnes nouvelles pour notre quartier de vie ouvert depuis juillet dernier, les réservations se poursuivent, l'aménagement pensé plait aux futurs acquéreurs tant par sa position géographique que par son environnement paysagé. Une parcelle est déjà vendue, et il me tarde de voir de nouvelles constructions de « nids » pour accueillir nos futurs Pivardias.

Des changements d'organisation sont attendus pour notre bibliothèque. Dans les mois à venir, le réseau des bibliothèques de l'Agglo2b sera composé de bibliothèques communautaires, de bibliothèques communales et de points retrait biblio, permettant de maintenir une offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Notre bibliothèque deviendra communale, elle offrira les mêmes services mais sera gérée par la commune. Les bénévoles seront les bienvenus pour nous aider dans cette nouvelle mission. Une communication spécifique vous sera adressée prochainement.

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An vont vite venir rythmer la fin de l'année 2023. Ce sont des moments de convivialité, de joie, de bonheur. Cette période est toujours très attendue par tous, surtout pour nos chers enfants « petits et grands ».

Je vous souhaite une bonne lecture du bulletin, et je vous donne rendez vous le 17 décembre avec le Père Noël à La Petite Boissière.

A bientôt,

Votre Maire, Joël Barraud

Le 24 novembre 2023

INAUGURATION « Chemin du Jardin d'Antoine »

Le 2 juillet nous avons inauguré le "Chemin du Jardin d'Antoine" en présence de la famille Retailleau.

Il relie la Rue des Ecoles au Chemin de la Croix Verte.

En accord avec la famille, le Conseil Municipal a ainsi voulu rendre hommage à Antoine Retailleau, que nombre d'enfants et personnels de l'école ont côtoyé au fil des années.



Merci à Laurent Gabard pour la réalisation des 2 jolis panneaux.



QUARTIER DE VIE : LA BOCAGIÈRE

Le nouveau quartier de vie la Bocagière peut maintenant accueillir les futurs Pivardias.

Lieu de vie, végétalisé... Nous avons souhaité faire de ce nouvel espace habitat un lieu paisible, à l'image de notre bocage.

11 parcelles ont été mises en vente. A ce jour, un acte notarié a été signé au prix de 49€ HT le m², et un autre ne devrait pas tarder.

Une première étape permet à chaque futur Pivardias de travailler son projet : la réservation. Sur les 10 parcelles restantes, 3 ne font pas encore l'objet d'une étude donc n'hésitez pas à en parler autour de vous.

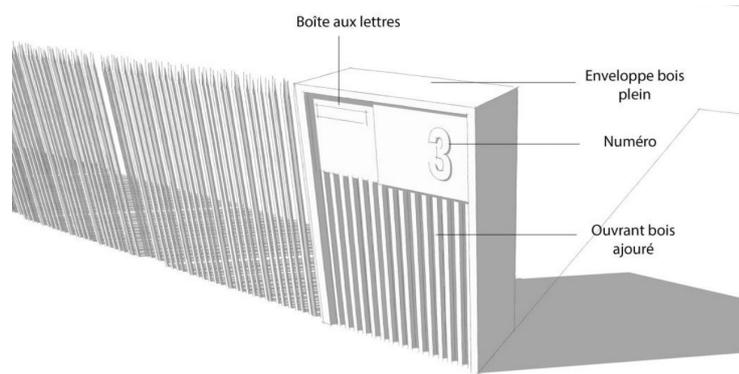
Pour le futur, la commune a travaillé ce projet en 3 étapes. Deux autres étapes sont étudiées pour monter à 24 lots. Il sera donc plus évident pour les conseils municipaux de rendre l'accès à la propriété possible en plus des biens immobiliers privés en vente.

L'ensemble des documents d'informations pour ce quartier sont accessible en Mairie et un rendez-vous avec Christelle, secrétaire, ou un élu est possible.

Une vidéo est en ligne sur le site de la Mairie, tous les habitants peuvent la consulter et la partager.



du dessin au réel



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Comme chaque année, le dispositif argent de poche rencontre du succès dans notre commune. Cet été, 5 jeunes Pivardias ont effectué différentes tâches (signalisation horizontale, inventaire vaisselle, nettoyage du mobilier, peinture des rebords des fenêtres, désherbage, ...) contre une rémunération de 15 € par demi-journée.



Cela permet aux adolescents de s'engager pour une mission d'intérêt général, de se confronter au monde professionnel et valoriser leur travail au sein de la commune aux yeux des adultes.

Merci à Adèle Caillaud, Zoé Vion, Benjamin Lempereur, Corentin Simonneau et Maxence Taveneau pour le travail accompli !



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement aura lieu **du 19 janvier au 18 février 2024.**

Réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) et les communes, il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

L'agent recenseur sera Joël RETAILLEAU.



TEMPS FORT AVEC LA PRESENCE DU PÈRE-NOËL

Pour la troisième année consécutive, la Commission Fleurissement et Illuminations de Noël et les bénévoles vont installer dans le bourg les décorations de Noël réalisées sur le thème Recyclage et Récupération. La boîte aux lettres du Père Noël a été installée dès le 18 novembre à l'angle de la rue de l'Ancienne Mairie et la Grand'Rue, pour que les enfants puissent y déposer leur courrier.



Par ailleurs, **le Père Noël fera une halte à la Coulée Verte le dimanche 17 décembre 2023 à partir de 15h30.** Le Foyer des Jeunes se chargera de la vente de gâteaux, de boissons et de vin chaud. Venez nombreux !



A VOS AGENDAS !

Ca se passe à La Petite Boissière !

15 décembre : Temps convivial à l'école, par l'APEL

17 décembre : Temps fort de Noël à la Coulée verte, à partir de 15h30

04 janvier 2024 : Assemblée Générale et Galette de rois des Piverts Retraités à partir de 14h30 la Salle des fêtes

06 janvier : Vœux du Maire à la Salle des fêtes, à partir de 11h00

19 janvier : Assemblée Générale du Comité des Piverts en fête à partir de 19h30 à la Salle des fêtes

du 19 janvier au 18 février : Recensement de la population
Agent recenseur : Joël Retailleau

20 janvier : concours de belote du Club des Piverts Retraités à partir de 14h00 à la Salle des fêtes

23 mars : Banquet des dizaines / Années en 4, par le Comité des Piverts en fêtes

08 mai : Commémoration de la Victoire de 1945

29 juin matin : Rallye vélo par le Foyer des Jeunes

29 juin : Kermesse de l'école à partir de 16h00

21 septembre : Randonnée gourmande semi-nocturne par le Comité des Piverts en fêtes

13 octobre : Repas du CCAS

11 novembre : Commémoration de l'armistice du 11/11/1918

05 décembre : Souvenir de la guerre d'Algérie

LES DECISIONS DU CONSEIL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour un montant total de 15 306,25 €

Interbocage Foot Club 79140 Combrand	1 500,00 €
APEL 79700 La Petite Boissière (1 200,00 € + 5 556,25 €)	6 756,25 €
Club des Piverts retraités 79700 La Petite Boissière	100,00 €
Associ° des Anciens Combattants 79700 La Petite Boissière	100,00 €
ADMR 79700 La Petite Boissière	650,00 €
UNSS / Etoile Sport Mauléonaise 79700 Mauléon	40,00 €
Association Mauléon Kirkel 79700 Mauléon	95,00 €
Foyer des Jeunes Piverts 79700 La Petite Boissière	200,00 €
Comité des Piverts en fête 79700 La Petite Boissière	600,00 €
Les Piverts du Cœur 79700 La Petite Boissière	400,00 €
Cantine Scolaire 79700 La Petite Boissière	4 200,00 €
UGSEL - Ecole Privée Jeanne d'Arc 79700 La Petite Boissière	315,00 €
Secours Catholique 79700 Mauléon	100,00 €
CIVAM du Haut Bocage 79700 Mauléon	95,00 €
ASF 79 Apprends-moi Saint Pierre des Echaubrognes	200,00 €
Nord Bocage Basket Club Saint Pierre des Echaubrognes	200,00 €

CIMETIERE TARIFS DES CONCESSIONS ET ESPACE CINERAIRES POUR 2024

DESIGNATION	DUREE	TARIF
Concession temporaire	15 ans	40,00 €/ m2
Concession trentenaire	30 ans	60,00 €/ m2
ESPACE CINERAIRE		
Dispersion des cendres		30,00 €
Columbarium	30 ans	350,00 €



INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le montant de 496,09 € pour l'année 2023 a été attribué au gardien de l'église. Ce dernier la reverse dans son intégralité à la paroisse Saint Jean Paul II en Bocage. En effet, tout laïc œuvrant dans l'église le fait bénévolement et ne perçoit aucun dédommagement.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2024		Utilisation du	
BATIMENTS COMMUNAUX	Période	Lundi au vendredi	Samedi, Dimanche, jours fériés
Salle des fêtes (place de l'Eglise)			
Utilisateurs commune	du 15 avril au 14 octobre	57,00 €	113,00 €
Utilisateurs commune	du 15 octobre au 14 avril	75,00 €	150,00 €
Utilisateurs hors commune	du 15 avril au 14 octobre	119,00 €	238,00 €
Utilisateurs hors commune	du 15 octobre au 14 avril	134,00 €	271,00 €
Option vaisselle	Toute l'année	19,00 €	19,00 €
Option salle des Piverts	Toute l'année	19,00 €	31,00 €
La salle des Piverts seule (place de l'Eglise)			
Utilisateurs commune & hors commune	Toute l'année	33,00 €	64,00 €
La Forge (rue des Artisans)			
Utilisateurs commune	du 15 avril au 14 octobre	35,00 €	68,00 €
Utilisateurs commune	du 15 octobre au 14 avril	43,00 €	85,00 €
Utilisateurs hors commune	du 15 avril au 14 octobre	65,00 €	130,00 €
Utilisateurs hors commune	du 15 octobre au 14 avril	79,00 €	159,00 €
Utilisateurs commune & hors commune	Toute l'année	29,00 €	58,00 €
Le Terrain scolaire (chemin de la Croix Verte)			
Utilisateurs commune & hors commune	Toute l'année	Gratuit	
<p>Une caution de 200,00 € sera demandée à chaque location (<i>chèque à l'ordre du Trésor Public</i>). Elle pourra être encaissée par la Commune si des dégradations sont constatées ou si le ménage n'a pas été, ou insuffisamment, réalisé par l'utilisateur.</p> <p>Pour une location de deux jours consécutifs, une réduction de 40% sera appliquée sur le tarif du 2ème jour. Option ménage 100,00 € (quelque soit la salle).</p> <p>Déchets : Tri sélectif obligatoire + apports aux points propres</p> <p>Facturation de 50 € si poubelle non vidée ou tri sélectif non apporté au point de collecte.</p>			

LA PENSEE DU BULLETIN

« **L'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur.** »

(Albert Camus, écrivain-philosophe-romancier-dramaturge français, 1913-1960)

ACCUEIL MAIRIE :

Christelle Malinge

Tél. 05 49 81 42 76 / Fax 05 49 81 68 83

mairie-de-la-petite-boissiere@orange.fr

<http://www.la-petite-boissiere.fr/>



Ouvert au public :

Lundi	14h30 à 18h00
-------	---------------

Mardi	Fermé *
-------	---------

Mercredi	Fermé
----------	-------

Jeudi	14h30 à 18h00
-------	---------------

Vendredi	10h00 à 12h00
----------	---------------

** Notre secrétaire reste joignable par téléphone ou par messagerie*

ETAT CIVIL 2022/2023

Mariages :

Jérémy Piet et Noémie Frouin, le 03 mars
Quentin Sarrazin et Lucie Allais, le 15 juillet
Jean-Pierre Mainard et Gaëlle Albert, le 05 août
Christophe Pagé et Laurence Languet, le 23 septembre



Photos publiées avec
l'aimable autorisation
des mariés



Naissances :

Adèle Gélinau, née le 08 février
Kiyo Brondeau, né le 03 avril

Décès :

Marcelle Séchet, le 11 décembre 2022
Gilles Godet, le 11 décembre
Albert Tessier, le 18 mars
Daniel Souto da Silva de Andrade, le 21 mai
Hervé Doux, le 23 juin
Joseph Morisset, le 12 juillet
Joël Boissinot, le 29 août
Bernard Marot, le 16 octobre
Monique Godet, le 08 novembre



LE DOYEN DE LA COMMUNE EST DECEDE !



Bernard MAROT, né à La Petite Boissière le 24 avril 1920, est décédé à l'âge de 103 ans.

A 16 ans, Bernard rentre apprenti maréchal ferrant. En 1940, il s'engage volontaire pour la durée de la guerre à Toulouse. Démobilisé en 1944, il est nommé inspecteur de police en Seine et Marne où il reste 10 ans, puis est ensuite en charge des événements du Maroc, de l'Algérie. Il rejoint ensuite Melun pendant 13 ans où il finira sa carrière. Après le décès de son épouse en 2012, il passe une paisible retraite en résidence. Celui qui était le doyen de la commune s'est éteint fin octobre.

REMISE DU TROPHEE DE L'EAU 2023 LOIRE/BRETAGNE

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB) qui réalise des actions d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques a été nommé courant 2021, maître d'ouvrage pour restaurer une partie de l'Ouin et de ses zones humides sur notre commune au Forgeineau. Ces travaux qui portaient sur une zone de 12ha du plus petit des affluents de la Sèvre Nantaise, pour un montant de 132 000 € TTC, ont été financés par l'Agence de l'eau, la région Nouvelle Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres. Cette restauration avait pour objectif de rétablir une meilleure qualité de l'eau de l'Ouin, d'améliorer un ensemble d'habitats plus diversifiés pour la faune et la flore et donc de valoriser le potentiel écologique tout en maintenant les pratiques et usages agricoles et surtout de sensibiliser à l'environnement et la biodiversité.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a pour mission d'aider l'ensemble de ces acteurs de l'eau afin de préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire allant de la Loire à l'Allier, de la pointe du Finistère au bassin Loire Bretagne, a mis en avant les travaux de 7 lauréats en 2023 sur ce grand territoire. Au final, seul le projet de L'Établissement Public de la Sèvre Nantaise a été primé avec mention spéciale « changement climatique » pour le projet réalisé au Forgeineau à La Petite Boissière. Ainsi le vendredi 6 octobre, l'agence de l'eau Loire Bretagne a récompensé l'EPTB et l'ensemble des acteurs qui ont travaillé sur le projet, propriétaires des terrains, équipes de travaux mais aussi partenaires financiers. Pour les années à venir, un plan de gestion a été élaboré en collaboration technique avec Antoine Pasquier sur le site du Forgeineau pour pérenniser et assurer cette restauration sur son exploitation.



REPAS DE L'ACTION SOCIALE



Le repas qui a eu lieu le 08 octobre 2023 s'est déroulé dans la bonne humeur. Les « plus de 70 ans » de la commune et les élus se sont retrouvés autour d'un repas convivial préparé par Damien et Isabelle du Pivardias. L'après-midi a été animé par le groupe « Les Troubadours des Ponts ». Certains ont terminé la journée par des jeux de cartes. Des colis ont été distribués aux personnes qui ne pouvaient être présentes à ce repas.



JUMELAGE MAULEON / KIRKEL

Le 43ème anniversaire du Jumelage entre KIRKEL et MAULEON s'est déroulé du 13 au 15 octobre.



Après l'accueil à Saint Pierre des Echaubrognes le vendredi, nos amis allemands ont pu visiter le musée BHRAM à Mauléon et le château de la Durbelière à Saint Aubin de Baubigné, puis écouter du cor de chasse, la chorale Alauda, et enfin terminer la journée de samedi par une fête de la bière au Temple, le tout animé par En Avant la Danse et le Band Hache, un orchestre allemand constitué de 7 musiciens. Le dimanche, après une matinée de

récupération, nos invités étaient conviés à La Petite Boissière pour déguster la potée du Pivert. Une petite collation était préparée par la municipalité avant le retour en car pour KIRKEL en ALLEMAGNE.

CHEMINS DE RANDONNEES : CHEMINS DES PIVERTS

Après de nombreux retours positifs, une nouvelle saison commence.

En continuité du chemin « Aux Forgeaux », nous allons ouvrir une petite boucle d'environ 800 mètres. Le balisage va être accentué et signalé dans les deux sens.

Plusieurs circuits vous sont proposés :

→ Le chemin de la Blairaudière - 2 km

Après avoir laissé votre voiture sur le petit parking à droite de la D155 avant la Foye, empruntez le sentier, vous verrez sur votre gauche un petit escalier qui mène à la croix restaurée en 2021. Après avoir repris le chemin, vous traverserez des terriers de blaireaux, d'où le nom du chemin. Au bout du sentier prendre à gauche direction la Billière, puis après 100 mètres prendre le chemin à gauche. En arrivant à la Foye, prendre la route à gauche sur 300 mètres pour le retour.

→ Le Chemin des Boulassiers - 3 km

Au départ du bourg par la cité des Laitières, prendre la route du Petit Moulin, puis prendre le chemin des Fontaines Mortes à gauche avant la Prée. Ensuite prendre le chemin des Boulassiers par la gauche. Retour par la route de Saint Amand. Après le jardinet sur votre droite, prendre le chemin derrière la haie qui mène à la Chapelle de la Miséricorde (n'hésitez pas à pousser la porte).

→ Le Chemin des Piverts - 6 km

Départ place de la mairie, prendre la route de l'Etry puis suivre le balisage vert.

Une grande partie de ces chemins sont privés. Sans l'accord des propriétaires, nous ne pourrions pas les emprunter. Pour cela, respectons quelques règles :

- rester sur le chemin balisé,
- tenir les chiens en laisse,
- rapporter tous ses déchets.

Ces chemins sont également interdits aux véhicules à moteur.

Merci à la commune pour le prêt de matériel et la fourniture de carburant.

Notre groupe s'est étoffé de deux nouveaux volontaires portant celui-ci à une dizaine de personnes.

Bonnes promenades à tous.



DEFENSE INCENDIE COMMUNALE

Dans le cadre de la défense extérieure contre les incendies, la commune de La Petite Boissière a pour obligation de couvrir en protection incendie l'ensemble de son territoire. Ce qui représente plus d'une vingtaine de points pour un budget estimatif de 178 000 € TTC.



Depuis le début du mandat, 3 bornes incendie ont déjà été installées et la première poche au lieu-dit le Tillac a vu le jour en septembre, en mutualisation avec la commune de Mauléon - Rorthais. Bien évidemment, en raison du coût, la mise en place des prochaines poches à incendie se fera progressivement et sera étalée sur plusieurs années.

Suite aux différents incendies de l'année 2022 sur le canton de Mauléon, il a été prouvé l'efficacité de l'aide qu'ont apporté les agriculteurs aux pompiers pour éteindre les feux de végétations. C'est pourquoi, lors de l'assemblée générale de la CUMA LA SOURCE en juin 2023, la municipalité de la Petite Boissière a soumis, aux agriculteurs présents, l'idée de créer un groupe

WhatsApp pour la sécurité incendie de la commune. Ce groupe a été mis en place avec l'aval du centre de secours de Mauléon. Son but est d'informer en temps réel si un incendie se déclare sur la commune, puis de venir en aide aux pompiers avec leur accord et tous les moyens dont disposent les agriculteurs afin de circonscrire l'incendie le plus rapidement possible.

Les agriculteurs intéressés et non présents dans ce groupe, peuvent prendre contact soit avec Franck AUDUREAU (06 84 07 99 12), soit avec Thomas GELINEAU (06 16 31 52 37).

La Commission Défense et Incendie de La Petite Boissière



Section de La Petite Boissière

Jean-Luc Loiseau Président

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DEUX SEVRES

La section UNC Soldats de France de La Petite BOISSIERE a reçu toutes les communes du canton, à l'occasion de la **Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918** qui a débutée par une célébration à l'église en présence de tous les portes drapeaux. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le monument aux morts où un hommage a été rendu aux 3 membres de la section décédés cette année (Joël BOISSINOT, Joseph MORISSET, Bernard MAROT). Après la lecture des lettres de l'UNC et du Ministre de la Défense, l'appel aux morts, les dépôts de gerbes, les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise. Puis, 7 décorés de la commune ont reçu la médaille soldat de France. Un verre de l'amitié a été servi par la municipalité aux invités du canton avant que les 2 sections de Boissière et de Saint Amand ne se réunissent à la salle de la Libellule devant un bon repas préparé et servi par le Pivardias pour conclure cette journée.





CARRÉ MILITAIRE

Le carré militaire du cimetière où reposent 6 soldats de la guerre 39-45 a été restauré et rénové

Grâce à l'aide du Général de division, président départemental du souvenir français et à celles de nos bénévoles, de nouvelles croix blanches et des cocardes ont été changées ! Un bon coup de peinture et de graviers blancs ont fait le reste.

Le Général GUY ROCHET nous a même fait le plaisir d'assister aux commémorations du 11 novembre. Que toutes ces personnes en soient à nouveau remerciées !



QUELQUES INFOS SUR NOS AMIS LES CHATS ET LEUR PROLIFÉRATION...

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- éviter les problèmes de chatons non désirés, avec les problèmes inhérents,
- diminuer la population féline sauvage & les risques d'abandon,
- protéger la santé future sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !

Couple de chats
Gestation : 60 - 67 jours

1^{ère} année : 12 chats
2^{ème} année : 144 chats
3^{ème} année : 1 728 chats
4^{ème} année : 20 736 chats

Plus d'informations sur www.cad.fr

En partenariat avec le C.A.P.E.P. - Comité de liaison associations de Protection Animale et Vétérinaires

Une chatte peut commencer à avoir des chatons dès ses premières chaleurs (vers l'âge de 6 mois) si elle n'est pas stérilisée.

La période de gestation dure entre **60 et 67 jours**, ce qui est relativement court. Une minette peut avoir entre 4 et 8 chatons par portée, et 3 à 4 portées par an... En 4 ans, 20.736 chatons peuvent naître...

D'où l'importance du contrôle des naissances chez les chats.

Si l'on souhaite avoir un autre chat ou une chatte, mieux vaut donc adopter un petit félin auprès de la SPA plutôt que de faire reproduire son petit compagnon qu'il vaut mieux faire stériliser.

La stérilisation de votre chat ou chatte n'a que des avantages :

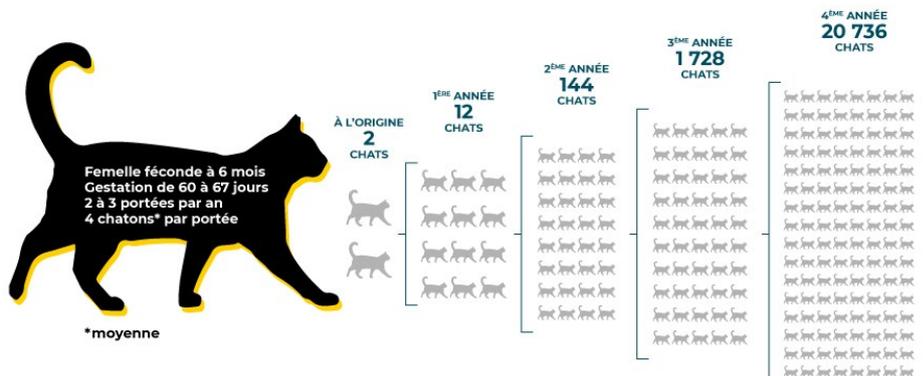
- Protège l'animal contre de nombreuses pathologies dont certaines sont mortelles,
- Prolonge son espérance de vie,
- Permet de lutter contre la prolifération féline,
- Aide à maintenir l'équilibre des écosystèmes,
- Désengorge les refuges pour animaux.

Il incombe donc à chacun de se responsabiliser tout en agissant pour la santé de nos amis à 4 pattes.

Tout chat doit être identifié par une puce ou un tatouage, c'est une obligation. Il est également fort recommandé de le faire vacciner.

Source :

la-sterilisation-est-une-solution-efficace-contre-la-reproduction-chez-le-chat.jpg (900x400)
comportementaliste-du-chat.fr



CIVISME / RAPPEL, RAPPEL, RAPPEL !

Les activités bruyantes, susceptibles de gêner, ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :
du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-19h,
le samedi : 9h-12h et 15h- 19h,
le dimanche et les jours fériés : 10h-12h
MERCI DE RESPECTER VOS VOISINS !

AVIS DE RECHERCHE



PIVERT FÊTARD

POUR AVOIR MIS LA MUSIQUE TROP FORTE EN DEHORS DES HEURES AUTORISÉES

HALTE AUX INCIVILITÉS

Pour tous vos déchets un point de collecte volontaire se trouve **derrière l'église** ou près du **terrain de football**, et un autre sur la route de Cerizay au **lieu dit les Menantières**.

Chacun est responsable de ses ordures.



Les déchets encombrants, cartons d'emballage, etc. sont à amener en déchetterie !

AVIS DE RECHERCHE



PIVERT BRICOLEUR

POUR AVOIR UTILISÉ DU MATÉRIEL BRUYANT EN DEHORS DES HEURES AUTORISÉES

AVIS DE RECHERCHE



PIVERT GRADOT

POUR AVOIR JETÉ SES ORDURES SUR LE DOMAINE PUBLIC